

**SEPTIEME SEANCE DU PREMIER TOUR DE**  
**LA CONFERENCE DU STAGE**

« *SONT-ELLES DEVENUES MUETTES ?* »

« *FAUT-IL ETRE AVOCAT EN PERMANENCE ?* »

**INVITE :**

**MONSIEUR JEAN CLAUDE DUBARRY**  
**AVOCAT A LA COUR**

---

*Monsieur le Bâtonnier,*

*Mes chers confrères,*

A l'heure grave / et sans doute irrémédiable / où la Conférence est le témoin privilégié / des injustices les plus criantes.

Des situations les plus révoltantes / où l'égalité, n'est plus.

Où la fraternité gît / au pilori de notre éthique bafouée / par le stupre et l'opprobre.

A l'heure où la Conférence, / donc / est atteinte jusque en son sein même.

Puisque y siègent côte à côte les travailleurs blafards de l'ombre / et le grand capital basané qui s'en revient le teint hâlé / et l'haleine fraîche / de Palos, de Cythère ou encore même / de BAMAKO.

Ceux-là même qui sont coupables / ce soir, / puisque tout le monde sait bien / après tout / « *qu'Honni soit / qui au MALI pense...* ».

\*

A l'heure donc, où rien ne va plus et où tout, / nécessairement, / va mal.

Pas un !

Non pas un seul !

Pas le moindre candidat.

Parmi la foule des impétrants de plus en plus nombreux à s'essayer au Concours.

\*

Pour crier ce soir à l'escroquerie, / à l'erreur de plume.

Pour dénoncer tout le scandale et l'hypocrisie d'une question tronquée, / d'une calligraphie amputée de son sujet, / d'un présumé qui ne doit exister que dans l'esprit malade d'un rapporteur / que l'on a déjà trop entendu.

Pour regretter enfin / ces temps lointains / où la Conférence savait poser les vraies questions / les seules.

S'interrogeant / avec tout le sérieux requis / sur la responsabilité de l'artiste qui revêt ses toiles / de peintures qui se détériorent avec le temps.

\*

Personne, / donc / pour venir déplorer aujourd'hui l'époque joyeuse de la CONSCRIPTION.

Qui aurait vu pourtant / l'infortuné candidat / commis d'office sur le premier sujet, / se souvenir que dans cette bibliothèque même / se trouvait la réponse à la question qui nous taraude tous ce soir / suivant un suspense peu commun :

**Mais qui sont ELLES donc, / qui ne peuvent venir se défendre / d'avoir dû cesser de nous entretenir ?**

Alors / ce candidat, vous aurait peut-être murmuré :

\*

« *ATTENDU* »

Entendez-vous...

Oui,

« *ATTENDU* »

Souvenez-vous...

\*

L'ombre du vieux Pinard résonne dans la salle des pas perdus.

N'y voyez là pas là / l'un de ces lendemains chantants / d'élections ordinales.

Mais plutôt la triste victoire, / du vieil avocat impérial.

\*

Il exulte...

Car la tâche, / il le sait, / était ardue.

Il a eu ce soir, / raison des tumultes.

Son triomphe / est éclatant.

Il a fait condamner le poète.

Pour ses Roses / de Satan.

\*

*« Attendu que l'erreur du poète, / dans le but qu'il voulait atteindre et dans la route qu'il a suivie, / quelque effort de style qu'il ait pu faire, / quel que soit le blâme qui précède ou qui suit ses peintures, / ne saurait détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente au lecteur, / et qui conduisent (...) à l'excitation des sens / par un réalisme grossier / et offensant pour la pudeur ».*<sup>1</sup>

Les juridictions l'ont dit / lorsqu'elles savaient encore écrire.

Lorsque leur plume / n'était pas encore capable du pire.

Lorsqu'elle pouvaient encore / élégamment juger,

Que les vers / seraient à jamais condamnés.

Pour l'avenir, / donc, / l'élégance est sur la sellette.

**CAR CE SONT BIEN LES RIMES / QUI SONT DEVENUES  
MUETTES**

\*

Alors, / POETES, / vos papiers !

Leur morale pudique / puis nos mœurs modernes / vous ont mis à pied.

Pour l'avenir, / c'est décidé.

La recherche cèdera tout à l'efficacité.

Et puisque trop de langue étouffe désormais l'éloquence,

C'est que l'oreille n'est plus familière,

Et de rééducation, / nécessiterait grandes séances,

Pour récupérer / ce qu'elle pouvait hier.

---

<sup>1</sup> Extraits du jugement du Tribunal correctionnel de la Seine du 20 août 1857 condamnant Charles Baudelaire et ses éditeurs, Poulet-Malassis et de Broise, pour offense à la morale publique et aux bonnes mœurs à raison de la publication des Fleurs du mal dont six poèmes étaient incriminés. Rappr. arrêt de révision de la Cour de Cassation du 31 mai 1949.

Et pourtant, / du Palais jusqu'au Parloir,  
Imaginez le Charme / que cela pourrait avoir.  
De ne plus défendre / nos chers malandrins.  
Autrement / qu'en alexandrins.

\*

Comme ce vieux confrère, qui, / sans doute usé par trop de référés.  
Et devant la moue du Président / qui ne préjugeait rien de bon.  
S'écriait vers sa cliente / sans désespérer,  
*« Madame, nous avons gagné, / nous allons enfin pouvoir plaider au fond ! »*

\*

Mais au fond, / justement, / serait-il pour autant plus supportable,  
Ce débat contradictoire.  
Devant, lui, / le JLD.  
Qui, / la chose est notoire.  
Juge tant de détentions / pour si peu de liberté.  
S'il vous disait enfin, / l'air affable :

\*

*« Maître, / je vous prierai d'être des plus laconiques,*

*D'ailleurs / faites-nous grâce de votre argumentation,*

*Puisque est gravement atteint l'ordre public,*

*C'est que votre client part bien en détention. »*

\*

Et voyez le enfin, / lui, / descendu au dépôt,

Accompagné de ses deux gardes mobiles,

Tel du Malin, / le plus dangereux suppôt.

Le regard hébété, / et la langue débile.

\*

Alors, non, / à vrai dire, / las, / devant l'abîme,

Cela ne changerait rien / que cela rime.

Et qu'elles soient ou non / devenues muettes,

Rien ne servirait plus / de se vouloir poète,

\*

Alors vous m'avez, / Monsieur DUBARRY, / appris une autre voie,

Celle de n'être jamais / qu'avocat.

Que si manquait / aujourd'hui / l'élégance,

Il fallait tenter de l'être / en permanence.

Et que l'on pouvait / contre l'attaque acerbe.

Choisir de se réfugier, / dans le verbe.

\*

Car comme le disent tous les douzième dont vous fûtes,

Avant que la vie, / bien vite, / ne se dérobe,

Autant la vivre, / précisément, / sous la robe.

\*

Et alors qu'arrive peu à peu la chute,

Finalement, je vois ce soir, / que vous aviez raison.

Car rien ne vaut l'exorde, / si ce n'est la péroration.

\*

Et cela enfin,

*Monsieur le Bâtonnier,*  
*Mes chers confrères*  
Monsieur DUBARRY

Entre autres choses,

C'est vous / qui me l'avez appris.

Et voyant qu'un rapport en rime était par trop osé...

Que vous aura sans doute pesé / le procédé...

C'est en prose / que je finirai pour vous dire.

Que même si j'ai maintenant peur d'avoir été le seul.

Je me suis pourtant bien amusé.

Alors comme disait simplement le poète<sup>2</sup>.

Au revoir, / et merci pour tout.

\*   \*  
\*

---

<sup>2</sup> D'après Romain Gary in Vie et mort d'Emile AJAR, Gallimard nrf, 1981, p. 115.